

Les experts-comptables aux côtés des start-up

CONSEIL Certains jeunes créateurs d'entreprises trouvent auprès de la profession un solide soutien pour se lancer, y compris dans des secteurs très innovants.

PAR MARJORIE CESSAC

on profil nous a vraiment impressionnés. Elle nous a paru dynamique, très calée sur les questions numériques, loin de l'image un peu austère que l'on peut avoir des experts-comptables. » Le 12 avril, dans le VI^e arrondissement de Paris, Amir Harbi et Mohamed Mhenni sortent agréablement surpris de leur première réunion avec Sanaa Moussaid. Vice-présidente de l'Ordre des experts-comptables, en charge du secteur stratégie numérique, cette dernière a créé en 2014 son cabinet dédié à l'accompagnement des entreprises dans le domaine du digital. Les deux startupeurs – l'un architecte, l'autre ingénieur –, en quête de conseils financiers, juridiques et stratégiques, ont ainsi pu aborder leur projet de création de société numérique dans le bâtiment sans avoir à changer leur langage professionnel. « Ses compétences nous ont mis en confiance, rapporte Mohamed. La discussion était fluide. Nous avons pu parler de big data, de machine learning

sans nous sentir incompris », raconte-t-il.

SE FORMER À UNE NOUVELLE DISCIPLINE
Aujourd'hui, Sanaa Moussaid ne fait plus de saisie de comptabilité, mais toujours du pilotage d'indices financiers, de la mise en place de business plans et surtout de l'accompagnement et de la formation sur la transition numérique, notamment sur certaines technologies comme la blockchain. « Le but est d'aider les entreprises à redéfinir leurs métiers, leur stratégie, afin qu'elles aient les outils adéquats pour leurs clients dans le contexte numérique actuel », explique-t-elle.

Un choix de carrière qu'elle a effectué avant tout par goût. « Je me suis formée au travers de moocs (NDLR : formations en ligne ouvertes à tous), en lisant des livres, en allant à des conférences puis en faisant moi-même », détaille-t-elle. Entre autres initiatives, elle a rédigé la formation « L'audit des PME et transition numérique : risques et atouts », où sont abordées les notions de cloud, de blockchain, de cybersécurité et de Règlement général

sur la protection des données (RGPD). Sanaa Moussaid n'est pas la seule sur ce créneau. Dès l'émergence de ces nouvelles technologies, « une partie de la profession s'est formée à ces sujets », explique-t-elle. Avec ces curieux de la première heure, ils animent conférences, ateliers, formations pour initier leurs autres confrères. « Notre objectif n'est pas de comprendre le fonctionnement technique de la blockchain, mais d'expliquer les principales caractéristiques de cette technologie et les différents cas d'usage », ajoute-t-elle.

PREMIER SOUTIEN DU CHEF D'ENTREPRISE
Le grand public n'a pas forcément conscience de l'éventail des connaissances des experts-comptables, puisque, avant le changement de législation en 2012, ces derniers ne pouvaient communiquer sur leurs compétences. Leur rôle est pourtant aujourd'hui de premier plan auprès des jeunes créateurs d'entreprise. Pour preuve, Jean-Baptiste Maillant, 29 ans, cofondateur du groupe Wing, qui compte trois associés, est le grand gagnant cette année du prix Mouvement des jeunes

entrepreneurs (Moovjee). Sa start-up, lancée en 2015, propose des services de logistique dédiés aux e-commerçants. Il reconnaît que, sans l'aide de Franck Colin, son expert-comptable, la trajectoire de sa start-up aurait été différente. « Nous avons été encadrés dès 2017 après la sortie de notre premier bilan, se souvient ce diplômé d'HEC Paris. Depuis, nous nous voyons tous les trimestres pour échanger autour d'un pool de conseillers. »

Un soutien qui leur a permis de mettre en place une structure viable, de produire des comptes de résultat réguliers et de guider leurs décisions. « L'an dernier, alors que nous envisagions de lever 8 millions d'euros de fonds, nos experts nous ont recommandé de ne pas le faire. Ils avaient raison : mieux valait privilégier une croissance raisonnable et stable. »

De leur côté, Amir et Mohamed doivent se revoir avec leur troisième associé afin de réfléchir aux premiers pas de l'entreprise. Une rencontre avec leur conseillère est prévue d'ici plusieurs semaines. Objectif cette fois : le business plan.

“ NOUS AVONS PU PARLER DE BIG DATA, DE MACHINE LEARNING SANS NOUS SENTIR INCOMPRIS ”

LA PROFESSION EN CHIFFRES

21 000
C'est le nombre d'experts-comptables en France

15 000 hommes
6 000 femmes

130 000
collaborateurs

22 000
sociétés d'expertise comptable et associations de gestion et de comptabilité

2 millions
d'entreprises clientes

7 à 8 TPE-PME sur 10
ont recours aux services des experts-comptables

11,5 milliards d'€
C'est le chiffre d'affaires de la profession

« Une relation qui évolue avec la vie de l'entreprise »

GUIDE Conseiller privilégié du dirigeant, l'expert-comptable a vu ses missions s'enrichir considérablement. Cas d'école.

PAR ARNAUD BERTRAND

L'expert-comptable est aujourd'hui un acteur à part entière de la vie de l'entreprise et « le premier conseil », témoigne Kaled Zourray, PDG de Budget Telecom. Depuis sa création il y a vingt ans sur le marché des télécoms, la société montpelliéraine, start-up devenue groupe, a su s'appuyer sur le cabinet d'expertise comptable de Philippe Sauveplane à chaque grande étape de sa vie. « Un partenaire de confiance avec lequel je suis continuellement en relation », souligne le dirigeant.



GETTY IMAGES / ZORANINI

attirer des investisseurs sont des enjeux de taille pour une entreprise naissante. Pour déterminer les besoins de financement et assister le dirigeant dans les négociations avec les partenaires, l'expert-comptable est amené à intervenir. « C'est un sujet sur lequel il apporte son regard et joue un rôle de conseil pour nous aider à améliorer nos fonds propres et à mieux gérer notre trésorerie », explique Kaled Zourray.

SE LANCER

BUSINESS PLAN. Définir les besoins financiers, établir des comptes prévisionnels : résultats, budget d'exploitation, plan de trésorerie... L'élaboration du business plan, véritable feuille de route de l'entreprise, est une mission la plus souvent dévolue à l'expert-comptable pour garantir son bon lancement. « Pour nous, l'accompagnement a débuté peu de temps après la création. Nous avions déjà construit notre business plan au sein de la pépinière où nous étions, explique Kaled Zourray. Mais il nous a fallu le présenter à l'expert-comptable pour nous assurer de sa cohérence. D'autant que la commercialisation d'un service de téléphonie sur Internet était une activité très innovante en 1999. »

STATUTS JURIDIQUES. Dans le même temps, l'expert-comptable guide le dirigeant dans le choix du statut juridique, fiscal et social. « Il nous aide à mettre en place et à structurer le système de comptabilité de l'entreprise, le cadre légal et les règles comptables propres à notre activité. Il gère la relation avec le tribunal de commerce pour le dépôt des statuts, des comptes... » Au niveau fiscal, le cabinet apporte également son expertise. « Avec une réglementation en constante évolution, il faut travailler en étroite collaboration », note Kaled Zourray.

RECHERCHE DE FINANCEMENTS. Lever des fonds et

l'accompagne dans la maîtrise de l'outil, dans la saisie des écritures, du bilan. »

S'EXPORTER. Trois ans après sa création, Budget Telecom se développe à l'international, en Espagne puis en Italie. Une décision stratégique pour Kaled Zourray, toujours épaulé par Philippe Sauveplane. « L'accompagnement est ici principalement d'ordre fiscal, avec les problématiques de TVA à appliquer selon les pays, précise le PDG. Le cabinet nous a aidés avec le soutien d'un fiscaliste pour être certain de respecter le cadre légal. »



Kaled Zourray
PDG DE BUDGET
TELECOM

« ON MESURE L'IMPORTANCE DU RÔLE DE L'EXPERT-COMPTABLE, QUI VA BIEN AU-DELÀ DE LA VALIDATION DES COMPTES »

EXISTER

ORGANISATION. Peu après sa création, Budget Telecom connaît une forte croissance. Devenue référence dans le secteur de la téléphonie low cost, la société compte rapidement une trentaine de salariés, et son chiffre d'affaires se calcule en millions d'euros. Le rôle de l'expert-comptable est alors de définir la meilleure organisation interne pour une gestion efficace. « Faut-il internaliser la paie ou la partie fiscale ? Doit-on recruter un directeur administratif et financier ? Sur ces questions-là, l'expert-comptable apporte des réponses sur mesure », note le PDG.

MISE EN PLACE DES OUTILS. L'expert accompagne aussi l'entreprise dans son développement à travers la mise en place d'outils de gestion ad hoc, tels que des tableaux de bord et des logiciels de comptabilité. De quoi déceler d'éventuelles faiblesses et lancer des alertes. Il prend également en charge la formation des collaborateurs. « A ce moment-là, le cabinet nous assiste pour former et aider nos salariés en interne.

ENTRÉE EN BOURSE. En 2006, la société montpelliéraine change de dimension avec une introduction en Bourse. Une étape décisive avec « des problématiques spécifiques, un cadre réglementaire extrêmement encadré et pointu ». Pour cette opération, elle fait appel à une aide extérieure, un cabinet de conseil en introduction en Bourse et un cabinet d'avocats pour la partie réglementaire. Une fois les investisseurs entrés au capital, la société connaît une évolution de ses statuts et du bilan. « L'expert-comptable est intervenu en post-introduction, sur la gestion de l'après. Il valide les augmentations de capital qui vont impacter la société. »

ACQUÉRIR ET TRANSMETTRE

RACHAT/FUSION. Au cours de son histoire, Budget Telecom a procédé par trois fois à des fusions-acquisitions. Là encore, les compétences de l'expert-comptable se sont avérées

LEVÉES DE FONDS

Le potentiel des cryptomonnaies

Depuis leur apparition, les ICO (Initial Coin Offering) suscitent un engouement croissant chez les start-up. En 2018, quelque 70 sociétés françaises ont eu recours à cette forme de levée de fonds en cryptomonnaie (monnaie virtuelle dont l'une des plus connues est le bitcoin). Au cœur de ce mécanisme de pointe, l'expert-comptable « est l'interlocuteur naturel », note Fabrice Heuvrard, expert-comptable et commissaire aux comptes, spécialiste de la question. Son principe est à mi-chemin entre une entrée en Bourse et un financement participatif : une société émet et vend des « tokens » (des jetons, actifs numériques et virtuels) à une entreprise souhaitant investir. En échange, la société émettrice reçoit des cryptoactifs (assimilables à de la monnaie virtuelle), ensuite convertis en euros. Au cours du processus, l'expert-comptable s'assure de l'identité et de la fiabilité

des acheteurs pour éviter les fraudes. Surtout, il veille au respect d'une réglementation encore balbutiante. L'Autorité des normes comptables (ANC) a, en 2018, apporté un début de cadre. « On commence à mettre en place des schémas d'écritures comptables conformes et les ICO se professionnalisent », note l'expert-comptable. La loi Pacte permettra également aux sociétés qui protègent les investisseurs d'obtenir un visa délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF), le gendarme boursier. Dotés de ce dernier, elles seront les seules à pouvoir démarcher le grand public. Cette réglementation devrait apporter une crédibilité supplémentaire aux ICO et favoriser le développement des sociétés innovantes.

nécessaires. « Il a une expérience que nous n'avons pas pour la valorisation d'une entreprise. A partir des bilans, il analyse la santé financière de la société visée : est-ce une bonne cible ? Le prix est-il juste ? Il est le seul à pouvoir lire et comprendre rapidement un bilan, qui est le bulletin de santé d'une société. » La mise en place d'une fusion engendre également des implications comptables, fiscales, juridiques et de ressources humaines, comme les changements de contrats de travail. « A cette étape, on mesure l'importance du rôle de l'expert-comptable, qui va bien au-delà de la simple validation des comptes », estime Kaled Zourray.

CESSION/REPRISE. En 2014, une holding, issue du secteur de l'énergie, fait son entrée au capital, ce qui occasionne une restructuration de l'actionariat du groupe. « Notre expert-comptable nous a conseillés sur la meilleure façon de céder notre participation aux repreneurs. Il faut savoir comment bien déclarer ses plus-values, ou connaître ses obligations en tant que cédant », expose Kaled

Zourray, qui gardera environ 8 % des parts sociales. Par ailleurs, des problématiques patrimoniales et des questions d'avenir se posent. « Sur ces sujets, l'expert-comptable accompagne l'entreprise mais aussi personnellement le dirigeant. »

CHANGER

SE DIVERSIFIER. Début 2016, Kaled Zourray revient à la tête de la société, alors en difficulté. « J'ai rappelé le cabinet de notre expert-comptable, avec lequel j'avais noué une relation de confiance et de proximité. » Le fondateur projette de diversifier l'entreprise dans le secteur de l'énergie et de l'électricité renouvelable, en créant l'offre Mint Energie. Pour sécuriser l'opération, l'expert l'aide à anticiper les risques liés à cette diversification. Aujourd'hui, l'énergie représente 80 % de l'activité de Budget Telecom et le chiffre d'affaires devrait atteindre les 50 millions d'euros en 2019. « On a de nouveau une forte croissance, il faut maintenant la gérer. Le cabinet va continuer de nous aider. C'est une relation qui évolue avec la vie de l'entreprise. »

Accueillir l'innovation et la développer en France

TECHNOLOGIES Fondée en 2016 à Marseille, Multiwave Innovation, spécialisée dans l'imagerie médicale, a connu une ascension fulgurante grâce à l'accompagnement de son cabinet d'expertise-comptable.

PAR A.B.

En 2015, Panos Antonakakis et son frère Tryfon fondent Multiwave Technologies, avec l'ambition d'en faire un « incubateur de nouvelles technologies ». Cette société basée à Genève développe des applications technologiques qui permettent de contrôler la propagation des ondes électromagnétiques. Appliquée à l'imagerie à résonance magnétique (IRM), cette technologie de pointe contribue à détecter les pathologies neurologiques à un stade précoce.

Le duo, originaire de Grèce, tisse rapidement des liens avec le CNRS et Aix-Marseille Université. Ces derniers ont déposé un brevet avec le centre de recherche en neuro-imagerie cérébrale NeuroSpin, à Paris. « Pour exploiter le brevet, la solution était de créer une filiale en France. Un pays où nous n'avions jamais mis les pieds. Il nous fallait un partenaire qui connaisse le réseau

local », explique Panos Antonakakis. Le cabinet d'expertise comptable de Marie-Laure Guidi sera leur porte d'entrée. Installé à Aubagne, ce dernier compte parmi les acteurs financiers de référence dans l'accompagnement de PME et de start-up innovantes du secteur de la santé. « Le bon partenaire, indéniablement », glisse Panos Antonakakis.

UN LEVIER DE FINANCEMENT

En août 2016, la filiale française Multiwave Innovation est créée à Marseille sous le statut d'une SAS unipersonnelle. Fiscalement, le cabinet conseille et oriente les fondateurs vers le statut JEI (jeune entreprise innovante), qui leur permet de bénéficier d'exonérations sociales et fiscales pour financer la recherche et le développement. Parallèlement, la recherche de financements s'accélère. Deux dossiers sont déposés, auprès du Fonds d'innovation Marseille Provence et de la BPI. Deux succès à la clé : 78 000 € et 200 000 €. « Notre expert-comptable nous a fait gagner un temps



Panos Antonakakis (à gauche) et son frère Tryfon, fondateurs de Multiwave Technologies, ont développé un outil pour permettre la détection précoce des maladies du cerveau.

inestimable en nous introduisant auprès des bons interlocuteurs. Le tout dans une relation de confiance. » La start-up décroche également le crédit d'impôt recherche (CIR) – près de 800 000 €, qui pérennise l'emploi de jeunes chercheurs.

« Un dossier de 150 pages et un travail très minutieux ont permis de nous lancer », souligne Panos Antonakakis.

Aujourd'hui, Multiwave Innovation est le seul producteur d'antennes IRM en France. Partie de zéro, la filiale affiche

un chiffre d'affaires avoisinant 700 000 € et est passée en deux ans de 2 à 19 salariés. « Sans l'aide du cabinet, la croissance de la filiale aurait été deux fois moins importante, note Panos Antonakakis. Il n'est pas un simple cabinet d'expertise comptable, c'est un accélérateur de start-up. »

PÉRENNISER L'ACTIVITÉ

Sous son impulsion, une levée de fonds vient de débiter auprès d'investisseurs pour la commercialisation de leur technologie. « En tant que start-up, nos ressources sont limitées, il faut toujours optimiser. Le cabinet nous aide à pérenniser notre existence. C'est vital. »

Les deux frères ont lancé une seconde société, Assimilate, spécialisée dans l'acquisition et l'analyse de données dans le commerce de détail équipé de nouvelles technologies. « L'ambition est de créer une autre filiale en France en calquant le même modèle original que pour Multiwave Innovation. » Avec leur expert-comptable à leurs côtés.

CYBERRISQUES

4 CONSEILS POUR SE PROTÉGER

Avec la digitalisation de l'économie, la cybersécurité est devenue un enjeu de premier ordre. Garants des données confidentielles, les cabinets d'experts-comptables représentent une cible potentielle des cyberattaques. Face à cette menace, le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables a dressé, en 2017, une liste de conseils pour ses membres. Des recommandations également applicables pour les entreprises et les particuliers. Voici les quatre principaux.

Impliquer

L'humain est au cœur de la prévention. L'entreprise doit ainsi sensibiliser ses collaborateurs en les formant aux risques. Le Conseil supérieur recommande notamment la mise en place d'une charte

informatique, annexée au contrat de travail, avec des règles et des consignes à respecter et un renforcement des procédures et des usages, comme des restrictions d'accès ou des tests d'intrusion.

Sécuriser

Sécuriser ses données et celles de ses clients, c'est avant tout garantir sa confidentialité et protéger ses échanges. Une priorité à l'heure où le règlement général sur la protection des données (RGPD) s'impose aux entreprises. Cela passe par des réflexes élémentaires à adopter : verrouiller son ordinateur, choisir un mot de passe robuste et régulièrement renouvelé, effectuer les mises à jour, éviter les logiciels obsolètes... Il faut aussi veiller à protéger ses espaces numériques avec des « boucliers »

79 %
DES ENTREPRISES
ONT CONSTATÉ
AU MOINS
UNE CYBER-
ATTAQUE
DANS L'ANNÉE,
SELON
LE BAROMÈTRE
2018 DE LA
CYBER-SÉCURITÉ
DES ENTREPRISES.



GETTY IMAGES / DELIORMANI

(logiciels antivirus et antispam, pare-feux actifs...) et savoir « chiffrer » ses documents.

Prévenir

Le Conseil supérieur encourage les entreprises à souscrire une cyberassurance et à l'adapter en fonction du risque et de la valeur des données. De même, il invite à se méfier des supports physiques externes : par exemple, ne jamais utiliser une clé USB dont on ne connaît pas la provenance. Il est par ailleurs préconisé de mettre en place une stratégie de sauvegardes régulières.

Réagir

En cas de cyberattaque, il est recommandé aux entreprises de porter plainte et de ne pas céder au chantage. Il faut réagir vite en appliquant des gestes de premiers secours : débrancher l'ordinateur du réseau, ne plus utiliser les équipements corrompus, lancer un programme de récupération des données et d'analyse du virus... Autre conseil : prendre contact avec les structures d'assistance aux victimes de cyberattaques : Acyma, Cert, Cybermalveillance, Stopransomware.

LE PRIX

Faire appel à un expert-comptable, combien ça coûte ?

Si les cabinets facturent généralement sur la base d'un taux horaire, ce dernier varie selon la technicité de la mission, le nombre de collaborateurs ou la qualification du professionnel. La facture peut ainsi aller de 80 € l'heure (HT) pour un collaborateur comptable junior à 300 voire 400 € pour un expert-comptable chevronné. Dans le contrat qui le lie à son client, l'expert-comptable peut par ailleurs faire mention d'une rémunération complémentaire en cas de réussite de la mission. Ces honoraires dits « de succès » ont été entérinés par la loi Pacte. De quoi conforter Charles-René Tandé, président de l'Ordre des expert-comptables, pour qui « le conseil n'est pas une dépense mais un investissement. C'est au résultat que l'on mesure le coût ! »

Une profession qui se renouvelle

TRANSITION DIGITALE Moins de tenue comptable, davantage de conseil : l'expert-comptable d'aujourd'hui, tenu de s'adapter aux défis du numérique, est en formation constante. Deux professionnels en témoignent.

PAR ANNE-CLAIRE ORDAS

« QUAND J'AI COMMENCÉ DANS LE MÉTIER, IL Y A 30 ANS, nous faisons tout à la main. J'ai débuté comme collaborateur, dévolu aux TPE-PME, puis comme stagiaire expert-comptable. Aujourd'hui, je suis associé du cabinet et membre du comité de direction, responsable du département systèmes d'information. J'ai connu l'arrivée du fax, d'Internet et la constitution des réseaux informatiques. Aujourd'hui, la technologie nous permet d'organiser le travail différemment avec les clients. Grâce à des scanners que nous mettons à leur disposition, ils peuvent par exemple nous envoyer leurs factures ou saisir une partie de leur comptabilité via notre portail en ligne.

Avec la digitalisation du métier, le travail de tenue comptable s'automatise peu à peu et les professionnels sont amenés à se former dans d'autres domaines et à monter en compétences. D'autres métiers vont se créer, notamment en lien avec le traitement des données clients (stocks, types de produits achetés, recrutements, etc.). J'exerce une veille sur ces sujets et je m'intéresse particulièrement à ce qui se passe du côté de l'intelligence

artificielle avec Watson d'IBM, dans le domaine médical... Si l'intelligence artificielle peut servir à analyser des radios, peut-être un jour pourra-t-on l'utiliser dans l'analyse de factures.

Dans notre cabinet, je gère une équipe d'une dizaine de personnes, que nous formons sur l'utilisation des nouveaux outils, les avancées législatives comme la loi de finances ou la lutte antiblanchiment. Nous insistons aussi sur le thème de la cybersécurité et nous avons défini une ligne de conduite pour communiquer sur Internet. Car les plus jeunes, qui sont nés avec, n'ont pas toujours le recul nécessaire. Depuis quelques années, nous avons aussi constaté un risque d'éloignement des clients. A force d'échanger par Internet, les professionnels ne rencontrent plus jamais personne ! Envoyer un mail en attendant la réponse ne suffit pas.

Depuis quatre ans, au sein de mon cabinet, nous formons les équipes à la relation client, au cours d'un séminaire de deux jours par an. Ce point est d'autant plus important que les chefs d'entreprise se retrouvent souvent seuls. L'expert-comptable est leur premier conseil et il ne discute pas seulement affaires avec eux. »



Dominique Perier
53 ANS, EXPERT-COMPTABLE
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ
TECHNOLOGIQUE DU CONSEIL
SUPÉRIEUR DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES



David Ladame
39 ANS, EXPERT-COMPTABLE,
« NOS ACTIONS INNOVANTES
FONT VENIR LES CLIENTS »

« LORSQUE J'AI ÉTÉ DIPLÔMÉ, EN 2012, je suis parti du cabinet nancéien où j'avais exercé pendant dix ans comme collaborateur et j'ai créé mon propre cabinet ex nihilo. A l'époque, on commençait tout juste à parler du numérique pour les experts-comptables. Avant de me lancer, j'avais eu des fonctions associatives et j'avais déjà une vision globale du secteur.

Dans la société où je travaille aujourd'hui, nous avons dès le début voulu casser les codes en faisant appel à une agence de communication pour trouver notre nom. Fait rare pour un cabinet d'expertise comptable, nous consacrons 10 000 € par an à la communication. Nous nous sommes positionnés sur les TPE, les artisans et les commerçants uniquement, et nous ne réalisons pas d'audits ou de missions périphériques. Notre objectif est de prendre en charge la mission traditionnelle de comptabilité, mais de façon moderne. Notre offre « Happy business » traduit bien cet esprit-là : travailler sérieusement, sans nous prendre au sérieux.

Parmi nos innovations, nous ménageons une large place à la dématérialisation et au zéro papier : nous avons mis au point des process de sauvegarde, d'échanges et de signa-

tures numériques. Par ailleurs, nous ne communiquons plus par mail entre nous, mais par une plate-forme d'échanges, en mode collaboratif.

En tant qu'entreprise de services, l'une de nos préoccupations est de mettre le client au centre de la relation. Nous l'intégrons dans les process en l'incitant à utiliser notre plate-forme de gestion. Il établit lui-même ses devis et ses factures avec son smartphone et nous transmet les documents. De cette façon, nos dossiers sont à jour quasiment en temps réel. Notre offre, outre ces solutions, propose une rencontre une fois par trimestre avec un expert-comptable. C'est comme si nous remplacions le budget consacré à la comptabilité par une prestation de conseil.

Par ailleurs, nous organisons tous les deux ans pour nos clients une convention, le Néoday, qui est une présentation à la façon des keynotes d'Apple, sur une thématique telle que la transformation numérique de l'entreprise. Enfin, nous avons commencé à lancer des rendez-vous, les Néolabs, où nous testons des logiciels avec des clients. Ces innovations intéressent de nombreux confrères, qui m'ont sollicité pour s'en inspirer et nous réfléchissons d'ailleurs à construire un réseau de cabinets partenaires. »

LA FORMATION CONTINUE

UNE EXIGENCE PERMANENTE

Au gré des évolutions législatives, les professionnels sont amenés à mettre à jour leurs connaissances sur la fiscalité, mais aussi sur différents aspects juridiques et sociaux. Ces dernières années, la numérisation de l'économie a élargi plus encore le rôle des experts-comptables, notamment auprès des TPE-PME. De nouvelles thématiques ont ainsi pris de l'importance, telles que la cybersécurité, la protection des données, les cryptomonnaies

ou même les réseaux sociaux. L'Ordre des experts et le centre de formation de la profession comptable (CFPC) ont mis au point plus de 400 formations, disponibles sur l'ensemble du territoire national au travers de 23 instituts régionaux de formation (IRF). Les thèmes proposés vont des « aspects courants de la pratique de la paie » au détail du crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR). Côté documentation,

le site de l'ordre des experts-comptables – www.bibliordre.fr – met à disposition des professionnels de nombreuses fiches pratiques : facture et archivage électronique, coffre-fort numérique, cloud, obligations liées aux logiciels de caisse sécurisés, etc. Des ouvrages et des guides en ligne téléchargeables proposent également une approche opérationnelle sur des problématiques spécifiques, telles que la cybersécurité.

120 HEURES

C'EST LE VOLUME DE FORMATION QUE LES EXPERTS-COMPTABLES SONT TENUS DE SUIVRE SUR TROIS ANS, AVEC UN MINIMUM DE 20 HEURES PAR AN.

VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER ?

POUR EXERCER LE MÉTIER, il faut obtenir le diplôme d'expertise comptable accessible après obtention du DSCG et une pratique professionnelle en cabinet de trois ans.

- **Le DSCG**, diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, niveau master, offre l'accès à des postes de conseil, responsable de la comptabilité ou du contrôle de gestion. Il est ouvert aux titulaires du DCG (diplôme de comptabilité et de gestion). Les épreuves du DSCG peuvent se passer aussi bien à l'issue d'un master CCA que d'une école d'ingénieurs ou d'un institut d'études politiques (IEP). Ces diplômes se préparent dans des établissements publics ou privés et, éventuellement, en alternance.
- **Le DEC**, diplôme d'expertise comptable, nécessite d'avoir effectué au préalable un stage de trois ans rémunéré. Ce diplôme est le seul qui permette de s'inscrire à l'Ordre des experts-comptables pour exercer à titre libéral.
- **En savoir plus** : dans les salons étudiants de France, les professionnels de l'expertise comptable se tiennent à l'écoute des bacheliers pour les orienter.

A voir

- **Les sites étudiants et les CIO des lycées.**
- **Le site de l'Ordre des experts-comptables** : www.experts-comptables.fr (voir dans le menu « Devenir expert-comptable » et « Le cursus »).
- **Trouver un emploi en cabinet d'expertise comptable** : le site hubemploi.fr

hubemploi.fr
Les experts-comptables recrutent